

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TROIS FEVRIER DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 03 février

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Murielle PERRIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine, ROCHE, Renée TORRES, Emilie SOLLIER, et Messieurs, Eric BESSENAY, Patrick BOUVET, Jean-Marc CHAPPAZ, Jean-Claude CORBIN, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Jacques MEILHON, Eric PRADAT, Hugues JEANTET, Mario SCARNA.

Pouvoirs : Jacques FORAT donne pouvoir à Bernard ROMIER, Sylvie JERDON donne pouvoir à Jean-Claude CORBIN, Chantal VARAGNAT donne pouvoir à Hugues JEANTET.

Absent excusé : Christian JULLIEN,

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOUVET

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 25

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 3

CONVOCAION EN DATE : 27 janvier 2017

DATE D'AFFICHAGE : 13 février 2017

OBJET : concours aux associations 2017-----
N°2017/20

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux Associations dont le montant est supérieur à 23 000 euros.

Ce seuil est apprécié toutes aides publiques confondues et en intégrant les facilités accordées à titre gratuit par les collectivités publiques.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'ensemble des sommes consacrées aux concours des associations.

Subvention Monuments aux Morts - Commune de Vaugneray	160,00 €	Compte 657341
Subvention au CMS Craponne	500.00 €	Compte 657348
Subvention au CCAS :	10.000,00 €	Compte 657362
Subventions aux associations	47 860.00 €	Compte 6574

	<i>Concours aux associations</i>				<i>Avantages en nature</i>
6574 Subventions aux associations	2014	2015	2016	2017	2015
A.E.P.	200.	200	200	200	
AAPPMA	50	50	50	50	
AG KARATE	750	500	400	500	2465.92
Amicale des Anciens combattants	500.	500	500	500	17.66
Amicale du Personnel Municipal	8.000	6810.94	6700	6700	
Amis du DON du SANG	350	350	350	350	76.68
ASG BASKET	3.600	3600	3600	3600	8180.01
ASG FOOTBALL	3.700	3700	3600	3600	40551.41
ASG JUDO	1.100	1200	1900	1300	2578.71
ASG NATATION	2.500	2500	3000	3000	37.22
ASG TENNIS	2.200	2000	2000	2000	30615.92
ASG TENNIS DE TABLE	1.100	1000	1000	1000	1501.00
ASG VOLLEY	400	400	300	300	864.78
Assoc LECTURE & LOISIRS	700	700	750	750	13.78
Aikido	0				884.52
AGG	0				2787.57
AGL	0				756.68
YOGA	0				964.93
ECOLE CHINOISE NRJ	0				1397.71
FAMILLES en mouvement	600	600	600	600	181.04
COUTURE					89.14
ASSOCIATION MUSICALE	7.000	4500	4500	4500	1170.37
CLASSES	2.100	2400	2400	2500	173.71
COMITE DE JUMELAGE	0	500			11.56
Ensemble Vocal Blue Note	100	100	100	100	73.58
LA PASTORALE	0				177.66
Informatique « IGREC »	550	550	500	550	781.18
Sou des ECOLES	900	950	900	1000	4011.93
Les AMIS DE LA TOUR RONDE	250	250	170	170	77.66
Le lierre	0				2872.45
Les Amis de l'Orgue et du Carillon	500	500	500	500	17.10
Les Amis du patrimoine.	450	450	450	450	34.67
Comité des fêtes	0			300	116.54
Chasse	0				22.68
OCCE Elémentaire	7.600	8300	8164	8320	
OCCE Maternelle	1.980	2000	2288	2470	
SEMBE	1.200	1200	1200	1200	809.03
PEEP	0	100	100		49.75
Théâtre ZINZ ARTS	0				141.29
GALATHEE PLONGEE	0	500			1000.44

	<i>Concours aux associations</i>				<i>Avantages en nature</i>
ADMR	0				
Art amis	0				112.12
Sauvegarde coteaux du Lyonnais	0				17.33
CASROL	200	200	200	200	160.33
FCPE	0				18.82
Takass	0				46.55
Trait d'union humanitaire	0				
Sophrologie	0				242.66
SIPAG	0				184.88
UNION DES COMMERCANTS					16.64
ASS DE DEFENSE GLV					5.78
LES POTAGERS DE GLV					7.14
HESPUL		1100			
Ass développ & promotion marchés		800	800	800	
Ass Docteur Clown		264			350
Ass Sourire à la vie		264			
Ass les petits frères des pauvres			8000		
TOTAUX					106318.53

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **VOTE** les subventions telles que détaillées ci-dessous.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER
Maire de GREZIEU-LA-VARENNE

